

Lettre ouverte de la CFDT-VNF à Monsieur le Directeur Général

Monsieur le Directeur général,

Dans quelques semaines, suite au dépôt des listes de candidats dans le cadre **des élections professionnelles programmées du 1^{er} au 8 décembre 2022**, les négociations seront suspendues pour respecter un devoir de réserve.

Par déduction, il reste donc peu de temps pour mener la négociation du Régime Indemnitaire de la Voie d'Eau (RIVE) que vous souhaitez mettre en place afin de remplacer l'ISH, la PTETE, la PSR et regrouper l'équivalent de l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT) ainsi que le futur CIA.

Nous rappelons à toute fin utile que la CFDT-VNF n'est pas spécialement demandeuse de la mise en place de ce nouveau Régime Indemnitaire pour les PETPE de VNF mais qu'elle est attachée à ce que, contrairement au passé et en pleine modernisation de l'établissement, les PETPE impactés par les réorganisations ne le soient pas également sur leur salaire... A ce titre, sans donner quitus à ce projet, la CFDT-VNF souhaite que toutes les solutions pérennes possibles soient posées sur la table.

Pour autant, à ce jour, malgré toutes nos interrogations et relances, la négociation s'est limitée à une seule réunion bilatérale. A cette réunion, nous avons pu formuler des propositions et des questions qui, pour la plupart, restent à ce jour sans réponse.

Notre inquiétude réside dans le fait que l'ICT prend fin au 31 décembre 2022 ! Nous étions, rappelons-le, sceptiques quant à la capacité du MTE et par déclinaison de VNF, d'obtenir la création du grade C3+ afin d'harmoniser les grilles avec les collectivités territoriales et sauf preuve du contraire, cela ne se fera pas ! Nous sommes également de plus en plus sceptiques quant à la volonté du guichet unique de valider un dispositif dans les délais, qui garantisse dans le temps, le maintien de rémunération des agents, que cela soit par le biais d'une prolongation de l'ICT ou par un nouveau dispositif. A ce stade, nous ne pouvons que constater et déplorer une opacité entretenue vis-à-vis des organisations syndicales sur ce sujet majeur alors que le calendrier avance très vite ! Vous nous assurez que votre parole engage l'établissement et que vous êtes « couvert » par les tutelles mais permettez-nous de nous interroger sur votre capacité à respecter vos engagements en l'absence de dispositif réglementaire paru dans les délais !

Force est de constater l'absence de retour officiel sur la création du grade C3+, aussi, nous vous demandons d'obtenir les moyens nécessaires à un passage en catégorie B pour les CEEP qui, de plus en plus, ont des missions qui ont évolué vers ce niveau.

Quant au RIVE ou à l'ICT, si nous ne voyons toujours rien de concret, nous avons le sentiment que tout se négocie en petit comité sans les organisations syndicales qui seront volontairement placées au pied du mur. Pendant ce temps, les projets de réorganisations continuent et sont parfois présentés en force dans les instances.

Ainsi, sur le futur RIVE, s'il devait voir le jour, nous avons plusieurs interrogations :

- Où en est la rédaction des projets de textes réglementaires ?
- Quelle sera la marge de manœuvre des organisations syndicales afin de les faire évoluer ?
- Quand verrons-nous les versions finales ?

- Quand serons-nous consultés en instance sur ce sujet ?
- Avez-vous d'ores et déjà obtenu des garanties formalisées sur le prolongement de l'ICT pour les prochaines années dans le cas où le nouveau régime ne soit pas mis en place à cette échéance ou, pire, s'il ne voit pas le jour ? Au regard de vos engagements, il s'agirait d'un minimum !

Suite à nos interrogations, Monsieur le DRH a indiqué qu'une analyse des pratiques dans chaque direction territoriale concernant le versement de l'ISH était en cours afin de définir les modalités de gestion du RIVE. Nous ne nous attarderons pas sur le fait que nous découvrons une nouvelle fois cette démarche par le biais du réseau et des collègues qui, de fait, s'interrogent, mais pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ces analyses ? Quelles sont les orientations prises suite à celles-ci ?

Bien que nous en parlions depuis deux ans, force est de constater qu'une fois de plus, sur des sujets aussi fondamentaux et qui concernent une très grande partie des personnels de VNF, nous nous retrouvons dans le goulot d'étranglement au point de vue du calendrier.

Vous l'avez compris, nous voulons de la transparence ! Plus précisément : l'ouverture d'une réelle négociation qui ne se limite pas à une simple présentation et lecture des décisions prises par quelques « cols blancs » ! Nous refusons de tomber dans un chantage en bout de course où, au pied du mur, vous nous direz : « c'est ça ou rien ! ». Enfin, nous demandons des engagements fermes et écrits qui garantissent le devenir de l'ICT sous quelque forme que ce soit !

De plus, nous rappelons également nos attentes portant sur la note de gestion RIFSEEP de VNF pour les corps techniques. La bascule technique est faite depuis un an et on nous annonce une consultation sur le sujet seulement lors du CTU public de fin septembre ! Nous souhaitons recevoir le projet bien en amont de cette consultation afin de pouvoir l'étudier sereinement et le cas échéant, porter nos amendements lors de l'instance.

Sur un autre plan, des décisions gouvernementales successives sur les régimes indemnitaires et sur la revalorisation du point d'indice ont été prises cette année. C'est une bonne chose même si au regard des dix années de gel du point d'indice et de l'inflation sur une année constatée à plus de 5,8 % au mois d'août, cela reste très faible !

Ces mesures pèsent sur le budget et la masse salariale de VNF. Aussi, au même titre que cela est fait pour le ministère, l'Etat doit garantir aux établissements publics une capacité à mettre en œuvre leurs décisions sans que celles-ci désorganisent et déséquilibrent leur budget.

Ainsi, nous vous interrogeons ce jour, Monsieur le Directeur général :

- Quel abondement prévoit le ministère pour la revalorisation du point d'indice qui impacte fortement la masse salariale de VNF ?
- Quels sont les impacts de la loi de finances rectificative sur les budgets d'investissement et de fonctionnement de VNF ?
- Quels moyens supplémentaires sont octroyés par l'Etat pour la mise en œuvre de toutes les décisions qui s'imposent à VNF ?
- Quel est le montant que VNF devra absorber sur ses fonds propres et quels impacts éventuels en découleront ?
- La direction va-t-elle présenter un budget rectificatif lors du Conseil d'Administration du 17 octobre prochain ?
- Si oui, quelles sont les orientations prises sur ce budget rectificatif ?

Dans le cadre des discussions avec la direction sur le pouvoir d'achat, l'une de nos propositions faisait consensus, à savoir : la revalorisation des Titres Restaurant (**TR**). Malheureusement à ce stade, compte tenu des nombreuses mesures salariales prises en charge sur la masse salariale 2022, la direction a indiqué qu'elle serait dans l'incapacité d'y donner suite cette année.

La CFDT-VNF entend à regret, la difficulté évoquée par la direction face aux incertitudes budgétaires de cette année. Pour autant, cette discussion ne peut pas en rester là.

En effet, sauf erreur de notre part, nous étions d'accord avec le DRH pour convenir qu'il s'agissait d'un levier efficace et approprié à la situation économique actuelle. Aussi, si les moyens ne permettent pas de mettre en œuvre cette action dès cette année, comme nous le demandions initialement, nous souhaitons qu'un engagement ferme soit pris rapidement par la direction pour une mise en œuvre dès le début d'année 2023. Ce délai d'application laissera l'occasion à la direction d'inscrire cette dépense dans son budget prévisionnel 2023.

Sur un autre point tout aussi important, les discussions avec les tutelles et les ministres ont dû s'engager dans le cadre du projet de loi de finances 2023. A la signature du **Contrat d'Objectif et de Performance (COP)**, vous aviez affirmé que dans le cadre de la clause de révision triennale, ces discussions pourraient être l'occasion d'influer sur les orientations d'emplois et les lourdes suppressions programmées d'ici 2025. Vos propos étaient qu'à cette échéance, VNF pourrait faire la démonstration de sa capacité à se moderniser et à mettre en œuvre un projet ambitieux.

Or, nous le dénonçons depuis des années, il devient impossible d'assurer la tenue de toutes les missions, de mener les projets de réorganisation et de modernisation alors que nous subissons chaque année, sans même que les opérations de modernisation soient effectives, la baisse des effectifs.

Aussi, nous vous interrogeons Monsieur le Directeur général :

- Que portez-vous au nom de VNF dans le cadre des discussions avec nos tutelles pour la révision triennale du COP ?
- Quels sont vos arguments ?
- A ce stade quelle est l'écoute des tutelles ?
- En clair, à quoi devons-nous nous attendre pour les trajectoires d'emplois des 3 prochaines années ?

La feuille de route de la Transition Ecologique et Cohésion des Territoires suite au séminaire gouvernemental, donne plutôt le sentiment d'être oubliés et ne rassure pas pour l'avenir ...

Concernant la crise énergétique, le bouclier tarifaire ne s'applique pas sur les tarifs professionnels. De plus, le gouvernement prévient d'ores et déjà que les entreprises et établissements publics devront faire des efforts pour limiter leur consommation.

- Que prévoit la direction de VNF face à la commande du gouvernement d'établir un plan de sobriété ?
- La hausse de l'électricité et du gaz a-t-elle été évaluée et quelles conséquences sont prévues sur le budget de fonctionnement ?
- Quel budget supplémentaire prévoyez-vous de mobiliser pour mettre fin aux passoires énergétiques que sont encore de nombreux logements de services ce qui pèsent fortement sur les charges des occupants ?

Comprennez que face à une baisse continue des budgets de fonctionnement et au regard des premiers sujets développés dans cette déclaration, nous nous interrogeons sur la capacité de VNF à les absorber. Cela pourrait-il remettre en cause les budgets d'investissement au profit des budgets de fonctionnement ? Si oui quels seront les impacts sur la mise en œuvre des projets en cours et futurs ?

Monsieur le directeur général, un autre sujet nous préoccupe. Cette année, malheureusement, les incendies se sont multipliés et ont nécessité une pleine mobilisation des pompiers professionnels et volontaires que nous ne devons pas manquer de saluer.

Dès le début de l'été, la CFDT-VNF avait interpellé le DRH sur l'absence de reconduction des conventions avec les **Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)**. Celles-ci permettent en effet, aux pompiers volontaires de notre établissement, de suivre les formations obligatoires liées à leur engagement civique

mais également les modalités pour être libérés de leurs obligations professionnelles afin de venir en renfort de leur caserne en cas d'intervention et d'urgence.

Monsieur le DRH avait alors répondu à la CFDT-VNF qu'à défaut de possibilité de convention nationale, des règles communes pour les DT allaient être définies au cours de l'été pour fixer un cadrage national. Depuis, les choses se sont accélérées et le Ministre de l'intérieur a demandé officiellement, aux entreprises et aux établissements publics, de mettre tout en œuvre pour libérer les personnels engagés sans que le système de sécurité français ne peut pas tenir.

Suite à nos nouvelles interpellations, Monsieur le DRH a indiqué que dès cette rentrée de septembre, il serait proposé une instruction du DG. L'objectif de celle-ci est d'officialiser la consigne déjà passée auprès des directeurs territoriaux à savoir : libérer sur justificatif, sauf nécessité de service impérieuses, tous les personnels qui en font la demande.

- Dans quel délai allez-vous signer cette instruction ?
- Dans quel délai allez-vous la communiquer aux personnels ?

Dans l'attente de vos réponses qui pourront, si vous le souhaitez, se faire lors de la prochaine réunion DS/DG programmée ce mardi 6 septembre ou par mail/courrier, nous restons à votre disposition pour apporter tout complément utile à nos interrogations.

Cordialement,

Les Délégués Syndicaux de la CFDT-VNF